

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DECEMBRE 2014

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quatorze, le 17 décembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 11 décembre 2014, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Béatrice TURBE, Véronique HERAUD, Dominique BAESJOU, Annick DEVAUD, Peggy LUTON et Virginie CANARD ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Alain CLEMENT, Jacques DURET, Thierry TURBE, Tony BERTHELOT et Philippe MARSAC.

Etaient absents excusés : Madame Emmanuelle CURRAN et Monsieur Jean-Claude BROCHARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CLEMENT.

Assistaient à la séance : Madame Catherine COPPIN, Directrice Générale des Services et Monsieur Thomas TOINEL, assistant de direction.

Sur proposition de Monsieur le Maire, deux questions sont ajoutées à l'ordre du jour :

- Budget 2014 du camping « Le Rémondeau » - Décision Modificative n° 2
- Zone du marché du Mail – Demande de subventions pour la construction de la petite halle

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2014.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2014.

2 – VICTOIRES DU PAYSAGE

Monsieur le Maire annonce à l'Assemblée que l'aménagement du Peu Ragot a reçu le trophée d'argent des « Victoires du Paysage » dans la catégorie « Infrastructures vertes » que Madame BAESJOU est allée chercher à Paris il y a quelques jours. Il précise que 140 réalisations avaient été retenues au départ au niveau national et considère qu'il s'agit là de la récompense du travail réalisé en deux années à partir d'un projet de 2009 qui a été défendu en Commission des Sites et a donné lieu à un permis accordé par le Ministère de l'Environnement après une année d'instruction.

Madame BAESJOU précise que c'est la seconde fois que le travail de Phytolab est récompensé par les « Victoires du Paysage » et Monsieur le Maire ajoute que ce cabinet est également chargé du futur aménagement du phare des Baleines pour le Conseil Général de Charente-Maritime.

2 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que les propositions d'orientations budgétaires qu'il va présenter pour l'année 2015 ont fait l'objet de réunions préalables avec les Adjointes et ensuite au niveau de la Commission des Affaires Générales. Il ajoute que le postulat de départ réside dans la recherche systématique d'économies avec notamment le lancement de plusieurs mises en concurrence qui aboutiront sur des marchés à bons de commande.

Il présente les grandes masses budgétaires en commençant par la section de fonctionnement :

► Chapitre 011 – Charges à caractère général : 621 800 €

- Achats pour 188 500 €, soit une diminution de 4,36 % par rapport aux crédits 2014. A ce niveau, il donne quelques précisions : l'énergie / électricité est compliqué à appréhender car il y a souvent un décalage dans la facturation ; pour les espaces verts, on s'oriente vers une diminution des produits phytosanitaires ; tout comme pour les produits d'entretien il y a quelques années, il est prévu de s'orienter vers des marchés à bons de commandes pour les petites fournitures et outillage ; une réflexion est en cours sur le choix des produits de voirie pour boucher les trous.
- Services extérieurs pour 291 000 €, soit 47 500 € de moins qu'en 2014 justifiés notamment par la réalisation de 18 caveaux pour 34 000 € en 2014. A l'article 611, Monsieur le Maire explique que les ordures ménagères payées ne concernent certainement pas les seuls commerçants du marché et que d'autres personnes y déposent leurs déchets, induisant ainsi un coût supplémentaire pour la Collectivité : concernant les locations mobilier, il précise que les éclairages de Noël représente 16 000 € sur les 22 000 prévus ; au niveau des assurances, il indique qu'une mise en concurrence est en cours pour renouveler les contrats au 1^{er} janvier 2015 mais qu'il va falloir prévoir une forte augmentation des cotisations, tout comme l'assurance statutaire pour le personnel.
- Autres services extérieurs pour 109 300 € avec notamment la montée en puissance du festival « Photos et images ».

► Chapitre 012 – Charges de personnel : 1 016 600 €

- Personnels extérieurs tels le SDIS pour la surveillance de baignade, le Centre de Gestion pour la paie et les diverses entreprises intervenants pour le remplacement d'agents absents.
- Assurance du personnel qui devrait dépasser 40 000 € en 2015 suite aux contrats en cours de négociation.
- Pour les subventions aux associations, un effort de principe leur sera demandé pour accompagner ceux faits par les services de la Collectivité

► Chapitre 73 – Impôts et taxes : 1 842 500 €, en baisse par rapport à 2014 pour tenir compte de la baisse certaine du nombre de mutations sur le territoire communal

- La taxe de séjour à percevoir est prévue à hauteur de 120 000 € sachant qu'une réflexion est en cours au niveau de l'intercommunalité et que la Loi décidera de

l'avenir de cette manne financière à compenser ou non dans le cadre d'un transfert de la compétence touristique. Monsieur BERTHELOT précise à ce sujet qu'aucune certitude n'existe en matière de compensation des recettes non affectées à l'Office de Tourisme, ce qui repousse la décision de passer ou non à la taxe de séjour forfaitaire.

► Chapitre 74 – Dotations et subventions : 649 000 € contre 688 100 en 2014 du fait de la baisse programmée de la DGF.

Monsieur le Maire présente ensuite les prévisions d'investissements nouveaux.

- Pour les plages, Monsieur BERTHELOT précise qu'il est prévu un fauteuil roulant pour handicapé et que le fauteuil flottant sera offert par le Rotary Club.
- Sur l'opération du Mail, Monsieur le Maire explique que l'emprunt de 185 000 prévu est destiné à assurer la trésorerie en attendant le remboursement de TVA mais qu'il a des craintes quant à ce remboursement pour ce qui concerne les logements locatifs et la pôle de santé ; il indique qu'une rencontre avec le Trésorier est prévue à ce sujet.

Concernant la problématique « Logement », Monsieur le Maire souhaite que la Commission « Vie quotidienne » travaille sur l'obligation faite aux Communes d'assurer le relogement d'urgence de ses ressortissants. Monsieur BERTHELOT propose que cette question soit élargie à l'ensemble du territoire de l'île de Ré avec une réflexion et des solutions intercommunales ou mutualisées.

Monsieur PALITO conclut sur ce sujet en précisant que la réhabilitation du logement de l'école est inscrite en programmation sur les années 2015 – 2016.

4 - CAMPING – CREATION D'UN POSTE D'ENTRETIEN EN CDI ET ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire explique que le camping municipal emploie un agent d'entretien qui a bénéficié de deux Contrats à Durée Déterminée (CDD) dont le dernier arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Après recherches juridiques, il s'avère que ce poste permanent doit être pourvu par un Contrat à Durée Indéterminée (CDI) de droit privé. En effet, le camping « Le Rémondeau », bien que municipal, entre dans le champ de la concurrence et est donc un service public industriel et commercial qui, de plus, bénéficie de l'autonomie financière, ses recettes lui permettant d'assurer sa gestion qui est soumise à la nomenclature comptable M4.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de créer, à compter du 1^{er} janvier 2015, un poste d'agent contractuel en CDI dont la rémunération sera définie par référence au SMIC mensuel assorti d'un coefficient de 1,25. L'Assemblée précise que les crédits budgétaires sont inscrits chaque année à hauteur des besoins pour ce poste et qu'en cas de litige, c'est le Tribunal des Prud'hommes qui est compétent pour statuer sur les contrats de droit privé tel que celui qui est créé.

De plus, cet agent ayant assuré seul la gestion technique de l'équipement du mois d'août à sa fermeture du fait du départ du responsable, le Conseil Municipal unanime décide de lui

accorder une prime exceptionnelle de 1 000 € bruts qui sera versé sur l'année 2015 au titre de 2014.

A ce sujet, Monsieur BERTHELOT précise que les opérations de recrutement en vue de remplacer le responsable technique débiteront dès janvier 2015.

5 - TARIFS COMMUNAUX 2015

Comme chaque année sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal de fixe à l'unanimité les tarifs communaux pour l'année 2015. Sachant que ceux concernant le camping, l'occupation de l'espace public et la zone de mouillages ont été arrêtés par délibération du 5 novembre dernier, ils sont les suivants :

<u>MARCHES Juillet et Août</u>	Tarif 2014	Tarif 2015
Le ml intérieur par jour	2,90 €	2,90 €
Le ml extérieur par jour	1,90 €	1,90 €
Forfait minimum journalier	5,70 €	5,70 €

Acompte représentant 15 jours de marché avec un minimum de 500 €

<u>MARCHES hors juillet et août</u>	Tarif 2014	Tarif 2015
Le ml intérieur par jour	1,45 €	1,45 €
Le ml extérieur par jour	0,95 €	0,95 €
Forfait minimum journalier	2,85 €	2,85 €

A noter l'avis favorable du syndicat des commerçants non sédentaires en date du 20 novembre 2014.

<u>LOCATION SALLES DU LEVANT ET DES ILATTES</u>	Tarif 2014	Tarif 2015
La journée	40,00 €	45,00 €
½ journée ou réunion (4 heures maximum)		30,00 €
Caution	200,00 €	200,00 €

<u>LOCATION DE MATERIELS</u>	Tarif 2014	Tarif 2015
Caution	100,00 €	100,00 €
Tables (l'unité)	2,00 €	2,00 €
Bancs (l'unité)	1,00 €	1,00 €
Chaises (l'unité)	1,00 €	1,00 €

LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS

<u>ADMINISTRES</u>	Tarif 2014	Tarif 2015
1/2 journée	100,00 €	
½ journée ou réunion (4 heures maximum)		90,00 €
Journée	180,00 €	180,00 €
Réunions (4 H maximum)	50,00 €	
Office	40,00 €	40,00 €
Caution	800,00 €	800,00 €
Forfait nettoyage	72,00 €	72,00 €

NON ADMINISTRÉS	Tarif 2014	Tarif 2015
1/2 journée	200,00 €	
½ journée ou réunion (4 heures maximum)		200,00 €
Journée	380,00 €	380,00 €
Réunions (4 H maximum)	100,00 €	
Office	50,00 €	50,00 €
Caution	800,00 €	800,00 €
Forfait nettoyage	72,00 €	72,00 €

<u>PHOTOCOPIES ET TELECOPIES</u>	Tarif 2014	Tarif 2015
A4 simple noir et blanc	0,18 €	0,18 €
A4 simple couleur	1.50 €	1.50 €
A4 recto-verso noir et blanc	0.36 €	0.36 €
A4 recto-verso couleur	3.00 €	3.00 €
A3 simple noir et blanc	0,36 €	0,36 €
A3 simple couleur	3.00 €	3.00 €
A3 recto-verso noir et blanc	0.72 €	0.72 €
A3 recto-verso couleur	6.00 €	6.00 €
Télécopie	0.80 €	0.80 €

<u>BIBLIOTHEQUE</u> (nouveau)	Tarif 2014	Tarif 2015
Adhérent de moins de 18 ans	Gratuit	Gratuit
Demandeurs d'emploi	Gratuit	Gratuit
Adhérent de 18 ans et plus	1.00 € par an pour une inscription jusqu'au 30 avril 2014 5.00 € par an pour une inscription à partir du 1 ^{er} mai 2014	6.00 € pour une année de date à date
Forfait 1 mois	15.00 € pour 15 ouvrages maximum prêtés	15.00 € pour 15 ouvrages maximum prêtés
Caution sur forfait 1 mois		20.00 €
Forfait par ouvrage non rendu ou anormalement dégradé	20.00 €	20.00 €

6 - COMMUNE – DM3 DU BUDGET 2014

Monsieur le Maire explique qu'avec les derniers paiements de fin d'année, il s'avère qu'il manque 8,42 € de crédits pour faire face au remboursement du capital des emprunts au titre de l'année 2014. En conséquence, il propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de modifier les prévisions budgétaires comme suit :

Article 1678 – Capital des prêts SDEER + 10 €

Article 202 – Frais liés à l’urbanisme : - 10 €

7 - ECOTAXE – DM1 DU BUDGET 2014

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT qui explique que les études menées par l’Office National des Forêts pour l’aménagement de l’arrière plage des Prises ont fait l’objet d’un paiement en cours d’année à l’article 2188 – Autres immobilisations corporelles, comme prévu au budget primitif. S’agissant d’un terrain n’appartenant pas à la Commune, il ajoute que les services de la Trésorerie demandent que ces dépenses soient imputées aux articles 2032 – Frais de recherches et développement et 2145 – Agencements et aménagements sur sol d’autrui.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide de modifier les prévisions budgétaires comme suit :

Article 2188 : - 60 000 €

Article 2032 : + 5 000 €

Article 2145 : + 55 000 €

8 - CAMPING – DM2 DU BUDGET 2014

Certains crédits du budget annexe « Camping Le Rémondeau » s’avérant insuffisants en fin d’année, le Conseil Municipal unanime décide de modifier les prévisions budgétaires comme suit :

Section de fonctionnement

Articles	Libellés	Proposition de DM2
6132	Locations immobilières	+ 30 000 €
6218	Personnel extérieur	+ 3 300 €
023	Virement à l’investissement	- 33 300 €
	<u>Total dépenses de fonctionnement</u>	<u>0 €</u>

Section d’investissement

Articles	Libellés	Proposition de DM2
2181	Agencements	- 33 300 €
	<u>Total dépenses d’investissement</u>	<u>- 33 300 €</u>
021	Virement du fonctionnement	- 33 300 €
	<u>Total recettes d’investissement</u>	<u>- 33 300 €</u>

9 - LUTTE CONTRE LES TERMITES – MAINTIEN DU CLASSEMENT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique que, par délibération du 10 mai 2001, le Conseil Municipal de La Couarde-sur-Mer avait demandé que l’intégralité du territoire de la Commune soit classé en zone contaminée ou susceptible de l’être à court terme par les termites, ce qui a été intégré à l’arrêté préfectoral du 10 juin 2002 sur le zonage termites.

La Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) interrogeant à nouveau les instances délibérantes des Communes sur le maintien de ce classement afin d'en limiter l'impact sur les seuls bâtiments existants et neufs du zonage défini par arrêté préfectoral (jusqu'à ce jour, tous les bâtiments neufs du département étaient concernés), il propose au Conseil Municipal de solliciter le maintien de l'ensemble du territoire communal en zone contaminée ou susceptible de l'être à court terme par les termites. Cette proposition est acceptée à l'unanimité de l'Assemblée délibérante.

10 - CONSTRUCTION PETITE HALLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement de l'aménagement de la zone du marché du Mail en date du 10 septembre 2014.

Il explique qu'après consultation des services du Conseil Général, la Commune peut prétendre à un meilleur financement pour la construction de la petite halle en dissociant les locaux techniques des parties publiques.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de déposer, comme exposé ci-dessous, deux dossiers de demande de subventions au titre du fonds de revitalisation pour le financement de la petite halle.

		MONTANT HT	MOE (10,5%)	TOTAL HT	SUBVENTIONS SOLLICITEES/NOTIFIEES
ETAT - FISAC		2 854 750,12 €	299 748,76 €	3 154 498,88 €	400 000,00 €
ETAT - DETR	Accessibilité PMR et sécurité avenue du Mail	188 031,51 €	19 743,31 €	207 774,82 €	83 109,93 €
CONSEIL GENERAL-FDR	Démolition halle	29 110,00 €	3 056,55 €	32 166,55 €	8 041,64 €
	Construction grande halle et auvent	497 817,53 €	52 270,84 €	550 088,37 €	23 000,00 €
	Construction petite halle et auvent (Locaux techniques)	87 561,94 €	9 194,00 €	96 755,94 €	23 000,00 €
	Construction petite halle et auvent (Espaces publics)	387 870,82 €	40 726,44 €	428 597,26 €	23 000,00 €
	Aménagement parvis et placette forains	104 794,17 €	11 003,39 €	115 797,56 €	23 000,00 €
	Aménagement cheminement piétonnier	98 393,06 €	10 331,27 €	108 724,33 €	23 000,00 €
CONSEIL GENERAL-DID	Parking côté rue de la Motte (parking 3)	51 488,73 €	5 406,32 €	56 895,05 €	14 223,76 €
	Parking côté route de Joachim (parking 2)	75 256,13 €	7 901,89 €	83 158,02 €	20 789,51 €
	Aménagement avenue du Mail	188 031,51 €	19 743,31 €	207 774,82 €	23 000,00 €
	TOTAL				664 164,83 €

Et de valider le plan de financement comme suit :

	MONTANT	POURCENTAGE
ETAT	483 109,93 €	15%
CONSEIL GENERAL	181 054,91 €	6%
AUTOFINANCEMENT	1 890 334,05 €	60%
EMPRUNT	600 000,00 €	19%
TOTAL	3 154 498,88 €	100%

11 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

11.1 – FONCTIONNEMENT DU CIMETIERE

« Le fonctionnement du cimetière, et notamment l'accès à cet espace, a donné lieu à une note dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire.

Horaires d'ouverture du cimetière

L'accès au cimetière est libre pour les piétons tous les jours 24h/24h par le portillon route de Saint Martin et le portail parking des Lilas.

Démarches avec les entreprises pour les obsèques ou travaux sur les tombes :

1. *demande d'intervention PAR LES ENTREPRISES 72 heures avant l'intervention → Nadine (ou Corinne). Vérifier les renseignements sur la concession, numéro et concessionnaire. En cas de doute ou trop peu d'information, **faire signer une attestation sur l'honneur au demandeur par l'intermédiaire de l'entreprise.***
2. *Faire valider et signer la demande par Rémy PALITO (ou l'adjoint d'astreinte)*
3. *Après signature, retourner le document à l'entreprise. Garder l'original et faire 2 copies à l'élu qui devra coordonner l'ouverture et fermeture des portails avec les personnes dans l'ordre suivant ;*
 - 1.1. *PM*
 - 1.2. *Michel LANOY*
 - 1.3. *Rémy PALITO*
 - 1.4. *Adjoint d'astreinte (la clé du cimetière est dans la boîte à clé des adjoints)*

Seules ces personnes auront les clés des portails du cimetière. Aucune clé ne sera conservée à l'accueil. »

11.2 – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA) 2014

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que 42 transactions immobilières lui ont été soumises en 2014 pour un montant total d'environ 15 millions d'euros. Il note à ce sujet un tassement des prix de vente aux environs de 300 à 500 000 € ainsi qu'il s'agit principalement de maisons.

A ce sujet, Madame CANARD évoque la possibilité de préempter pour se doter de réserves de logements en cas d'obligation de relogement de familles, par exemple suite à un sinistre, ce à quoi Monsieur le Maire estime plus judicieux de penser à de tels projets au niveau intercommunal via la Communauté de Communes et l'Etablissement Public Foncier pour l'achat de terrains nus en vue de leur construction.

11.3 – PLAN DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX (PPRL) ET DEMANDES D'AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES SOLS

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes (CDC) de l'île de Ré instruira les demandes d'autorisations d'occupation des sols (permis de construire et autres) sur la base de la carte des risques élaborée par CASAGEC et non celle de l'Etat avec néanmoins certaines prescriptions étatiques, notamment en aléa fort. Pour les zones en aléa faible ou modéré, l'instruction sera basé uniquement sur la carte de la CDC « Xynthia plus 20 cm » sans prescriptions « Xynthia plus 60 cm ».

Il indique que la CDC estime l'application du principe « Xynthia plus 60 cm » aujourd'hui infondé du fait de l'absence de doctrine dûment arrêtée. Il ajoute que la jurisprudence actuelle est celle du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 27 novembre 2014 qui se base sur les faits suivants :

- Le PPRN de 2002 s'applique si le terrain n'a pas été inondé lors de l'évènement Xynthia
- La circulaire du 27 juillet 2011 n'est pas réglementaire
- Les digues réalisées et à réaliser constituent bien un moyen de protection des populations.

Sur une question de Madame HERAUD, Monsieur le Maire explique qu'effectivement beaucoup d'autorisations d'occupation des sols (permis de construire et autres) risquent d'être attaquées en justice par les services préfectoraux. A ce sujet, il indique que la doctrine de la CDC en matière d'urbanisme s'écrit au fur et à mesure des cas concrets qui sont analysés le plus objectivement possible dans le but constant de la sécurité des habitants actuels et futurs. L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette démarche pragmatique.

Il ajoute qu'il présentera une proposition de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Commune pour adapter les hauteurs réglementaires de toit, la bande des 20 mètres et dépoussiérer et préciser certains points du règlement actuel. Il ajoute s'il s'agit là du début d'un travail à plus long terme pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

11.4 – PLAN D'AMENAGEMENT ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DE LA COUARDE

Monsieur le Maire indique qu'une réunion de travail est prévue en janvier pour finaliser le PAPI de la Commune afin de le déposer au cours du 1^{er} trimestre 2015.

A ce sujet, Monsieur BERTHELOT évoque la loi GEMAPI qui attribue la responsabilité des protections de la population aux Collectivités et se félicite que Ré soit un territoire uni, se qui lui permettra de faire face à ces nouvelles obligations, contrairement à beaucoup de Communes qui n'auront pas les moyens de les assumer.

11.5 – REPRISE DES TRAVAUX D'ENROCHEMENT AUX ANNERIES

Monsieur BERTHELOT informe le Conseil Municipal de la reprise, par la CDC, des travaux d'enrochements au niveau de la plage des Anneries et jusqu'aux Follies avec la pose de blocs plus importants en pied de protection.

Il ajoute que l'enrochement du Peu des Hommes sera également repris et qu'il a demandé que l'épi de la Pergola soit refait et conclut en expliquant que la CDC débloque chaque année 2 millions d'euros pour l'entretien des protections côtières.

11.6 – RENEGOCIATION DE PRETS BANCAIRES

Monsieur le maire informe l'Assemblée qu'en vertu de la délégation qui lui a été accordée, il a renégocié certains contrats de prêts auprès du Crédit Mutuel et du Crédit Agricole, dégageant ainsi une économie d'environ 70 000 € sur la durée de ces emprunts.

11.7 – AMENAGEMENT DE LA ZONE DU MAIL

Monsieur PALITO indique que les travaux d'aménagement de la zone du Mail sont en cours et qu'il doit prochainement recevoir les professionnels de santé pour la finalisation de certains détails.

11.8 – ENVIRONNEMENT

Monsieur BERTHELOT informe l'Assemblée qu'il a été destinataire du bilan des actions des écogardes de la CDC qui proposent également diverses animations relatives à l'environnement.

Il indique qu'une augmentation significative des petits dépôts sauvages est à déplorer, qui peut-être s'expliquer par les difficultés rencontrées par les artisans pour évacuer leurs gravats, aucun dépôt ne les acceptant sur l'île, ce à quoi Monsieur le Maire répond que la règle du pollueur / payeur s'applique et qu'en conséquence les déchetteries n'ont pas obligation d'ouverture aux professionnels. Il ajoute néanmoins qu'il est projeté, pour la saison 2016, de transférer la déchetterie du Bois-Plage avec un accès dédié aux déchets verts et gravats au niveau du sol pour éventuellement supprimer les quais.

Monsieur PALITO souhaite qu'une action de sensibilisation aux plantes invasives soit menée par l'équipe des écogardes.

11.9 – VŒUX 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du déroulement des vœux 2015 le vendredi 9 janvier avec en préalable l'inauguration de l'îlot de la mairie.

- 14 H 00 à 15 H 00 : Visite de la mairie par les enfants de l'école
- 15 H 00 à 17 H 00 : Portes ouvertes de la mairie
- 17 H 30 : Inauguration officielle
- 18 H 00 : Vœux à la population

11.10 – JUMELAGE

Monsieur CLEMENT fait part d'une proposition de La Garde Freynet visant à jumeler nos deux Communes. Son sentiment est qu'un jumelage est plus judicieux entre Collectivités de pays différents mais que des échanges pourraient être envisager au niveau des enfants ou bien des personnes âgées.

11.11 – CONCOURS PHOTOS

Monsieur CLEMENT indique que le concours clôturé le 1^{er} décembre dernier a donné lieu à la réception de 160 photos qui seront exposées à l'Office de Tourisme de La Couarde à partir du 3 janvier, puis ensuite à Loix, Saint Martin, Le Bois et Les Portes.

Il ajoute que le festival donnera cette année lieu à une semaine spéciale photos sur toute l'île de Ré du 6 au 14 juin 2015.

11.12 – PROCHAINES REUNIONS

Le Conseil Municipal note qu'une commission spéciale logement se déroulera le 12 janvier prochain à 20 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 23 H 20.